



**MAIRIE DE
JANNEYRIAS
38280**

Procédure d'inscription à l'école des fleurs de Janneyrias

Tous les enfants dont au moins un des parents réside à Janneyrias peuvent être inscrits à l'école des fleurs.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école publique située dans une autre commune que celle où vous habitez, adressez-vous à votre commune de résidence pour faire **une demande de dérogation**.

Pour que votre enfant puisse être accueilli dans une école hors résidence, votre demande doit être acceptée par votre commune de résidence et la commune d'accueil.

**Pour inscrire votre enfant à l'école de JANNEYRIAS,
Vous devez vous présenter en Mairie avec les documents suivants :**

- 1- Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance portant filiation.
- 2- Photocopie d'un document d'identité de chaque parent avec photo (carte d'identité ou passeport).
- 3- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (Avis d'imposition, facture d'électricité, gaz ou téléphone, quittance de loyer, attestation d'assurance du domicile ou photocopie du compromis de vente).

Si les parents sont hébergés chez une tierce personne à Janneyrias : prévoir une attestation d'hébergement, une pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile de l'hébergeant.

- 4- Photocopie du carnet de vaccinations*

*Pour rappel, les vaccinations obligatoires sont :

Pour les enfants nés avant 2018 : DTP (Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite)

Pour les enfants nés à partir de 2018 : 11 Vaccinations obligatoires (DTP Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite, Coqueluche, infections invasives à Haemophilus influenzae de type B, Hépatite B, infections invasives à pneumocoque, Méningocoque de séro groupe C, Rougeole, Oreillons, Rubéole)

- 5- Si votre enfant est déjà scolarisé dans une autre école : **un certificat de radiation de son ancienne école à demander à la direction de l'école.**